

(vidéo) La Chambre régionale des comptes de PACA demande aux citoyens des thèmes de contrôle

À vos agendas !

Rendez-vous le **2 septembre 2024** pour la **3^e campagne de participation citoyenne** de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

Plateforme citoyenne
DE LA COUR ET DES CHAMBRES
RÉGIONALES ET TERRITORIALES DES COMPTES

La Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales lancent leur 3e campagne de participation citoyenne. Cette initiative permet à chacun de proposer des thèmes de contrôle et d'enquête pour les juridictions financières. Les citoyens ont jusqu'au 4 octobre pour faire parvenir leurs idées.

La troisième édition de la campagne de participation citoyenne de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes vient d'être lancée. Tous les citoyens, âgés d'au moins 15 ans, ont jusqu'au vendredi 4 octobre inclus pour proposer des thèmes de contrôle et d'enquête pour les juridictions financières. Cette campagne vise à impliquer les citoyens en tant qu'usagers, contribuables, électeurs ou acteurs de la vie publique.

La Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes sont des juridictions financières dont la Cour est la juridiction supérieure. La Cour des comptes contrôle la régularité des

Écrit par le 22 novembre 2024

comptes publics et vérifie la bonne utilisation des fonds publics en jugeant les comptes publics des services de l'État, contrôlant la bonne utilisation des fonds publics, certifiant la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'État, du Sénat, de l'Assemblée nationale et des organismes nationaux du régime général de la sécurité sociale, vérifiant la bonne exécution des lois de finances de l'État et des lois de financement de la sécurité sociale, et en assistant le Parlement et le Gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques.

De nombreux thèmes peuvent être proposés par les citoyens. Par exemple, parmi les thèmes retenus par la Cour des comptes lors de la précédente campagne, on trouve : la lutte contre la corruption, l'Office national des forêts et le défi de la transition écologique, le contrôle des polices, ou encore les fraudes aux retraites versées à l'étranger. L'année dernière, la Chambre régionale des comptes de PACA a quant à elle retenu le thème : la mise en œuvre du plan vélo de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Les sujets retenus seront annoncés le 3 janvier 2025. La Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales procéderont aux contrôles sur les thèmes retenus dès le lendemain. Les investigations auront lieu durant plusieurs mois.

Pour participer à la 3e campagne de participation citoyenne, [cliquez ici](#).

« Ni responsable, ni coupable ! »

Ecrit par le 22 novembre 2024



L'an dernier, 134 517 cyclistes ont fait l'ascension du Mont Ventoux. Et au moins autant en sont redescendus, et c'est là que les choses se compliquent. En effet, la plupart des accidents impliquant des cyclistes intervient dans la descente.

Pour renforcer la sécurité le département de Vaucluse a mis en place une douzaine de panneaux pour faire de la prévention. Si cette initiative est tout à fait louable, il y a un truc qu'on comprend pas bien. Les cyclistes qui ont fait la montée n'ont-ils pas eu le temps de prendre toute la mesure de la déclivité et des risques encourus pour redescendre ? Entre 2007 et 2022, 62 accidents avec des cyclistes ont été déplorés sur les routes du géant de Provence. Si la majorité de ces accidents ne sont que matériels, près de 47 % d'entre eux comptent au moins un blessé grave, voire un tué.

Faut-il mettre des panneaux pour que les inconscients deviennent raisonnables ?

Les causes de ces accidents sont multiples : cyclistes non avertis, fatigue, euphorie de la descente, cohabitation parfois difficile avec les engins motorisés. A cette liste non exhaustive on pourrait y ajouter le manque de lucidité. Et c'est là le cœur du sujet. Comment ne peut-on pas être conscient des dangers et

Ecrit par le 22 novembre 2024

faut-il mettre des panneaux pour que les inconscients deviennent raisonnables ? Leur jugeote et surtout la nature du terrain ne peuvent-ils pas conduire ces cyclistes à raison garder ? Certes, il convient de prévenir les usagers quand, sur une route, un virage peut être dangereux surtout s'il est aveugle, mais dans le cas du Ventoux, on ne saurait entendre l'argument qui consisterait à dire « je ne savais pas ou j'avais pas vu » !

En définitive, ces panneaux sont là autant pour protéger les cyclistes que la collectivité qui les a posé.

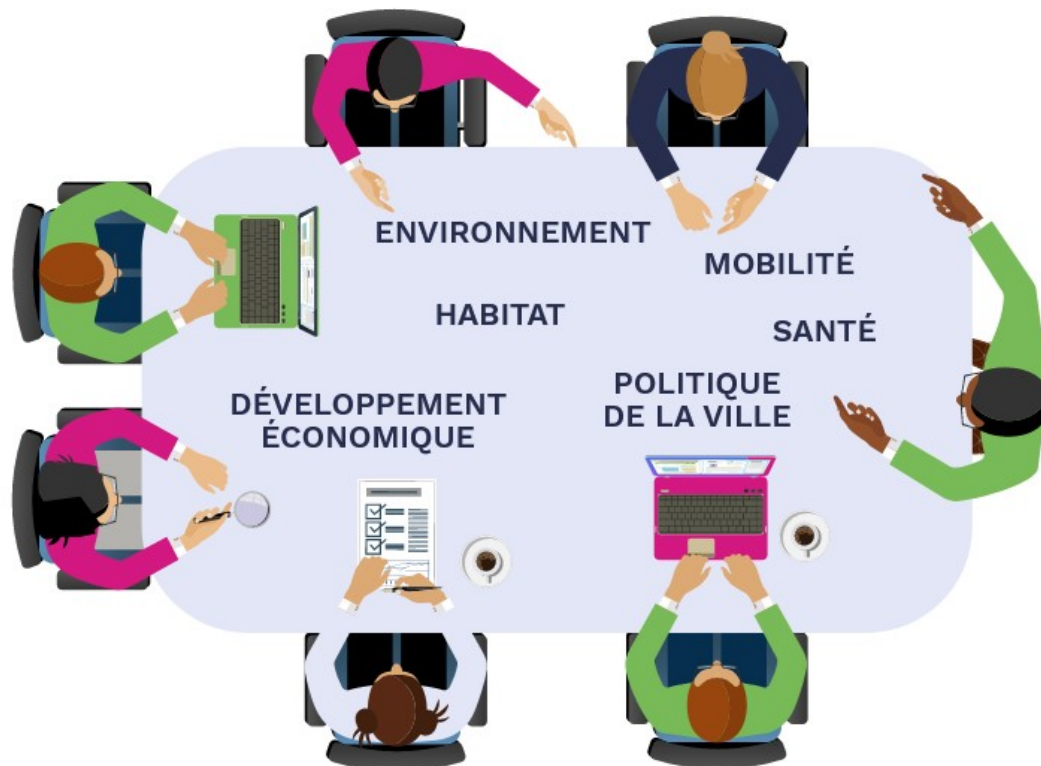
Sécuriser, protéger c'est aujourd'hui devenu un leitmotiv, une obsession. Partout, tout le temps, sur tous les fronts on veut nous protéger, assurer notre sécurité. La capacité de ceux qui nous gouvernent et nous administrent à édicter des normes de sécurité est sans limite. Ce besoin constant de « mettre en sécurité » part sans doute d'une bonne intention mais ne conduit-il pas aussi à déresponsabiliser ? Ne pourrions-nous pas aussi faire appel au bon sens ? Mais en définitive tout cela est de notre faute. C'est nous qui exigeons toujours plus de l'état providence et notre capacité à nous retourner contre lui en cas d'accident est elle aussi sans limite. En définitive, ces panneaux sont là autant pour protéger les cyclistes que la collectivité qui les a posé. On attend tout de l'autre et ici en l'occurrence de la collectivité, mais on exige peu de soi. Décidément, on vit une époque bien formidable !

Dernière minute

Le 19 juin, le maire de Lauris et les conseillers de sa majorité ont démissionné suite à l'agression orale et physique de l'adjoint en charge de la voirie par un habitant de la commune. Cet habitant rendait responsable les élus de l'inondation de sa maison suite aux orages du 13 mai dernier. L'adjoint a porté plainte et l'habitant a été placé en garde à vue.

Grand Avignon : 'recrute citoyens motivés par l'avenir de leur territoire'

Écrit par le 22 novembre 2024



Jusqu'au 31 octobre prochain, les habitants des 16 communes du Grand Avignon, qui souhaitent contribuer à l'avenir de leur territoire, sont invités à déposer leur candidature pour rejoindre le futur [Conseil de développement de l'agglomération](#).

Ce conseil aura pour mission de :

- contribuer au suivi et à l'évolution du projet de territoire élaboré et voté en 2021 par les élus de l'Agglomération
- émettre un avis sur les documents de planification intercommunaux
- participer à la réflexion et à l'élaboration des politiques locales de promotion du développement durable.

40 membres voulant contribuer à l'avenir de leur territoire

« Le Conseil de développement du Grand Avignon sera composé de 40 membres, acteurs locaux et citoyens du territoire, choisis de manière à garantir une représentation plurielle, respectant la parité femmes-hommes, la diversité générationnelle et l'équilibre des territoires de l'intercommunalité », explique le Grand Avignon.

Pour candidater, il faut remplir les conditions suivantes :

Écrit par le 22 novembre 2024

- être un citoyen du territoire du Grand Avignon
- être majeur
- être libre de tout mandat électif
- être disponible et volontaire pour contribuer bénévolement aux travaux.

Par ailleurs, il vous faudra communiquer au Grand Avignon votre état-civil (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance), votre profession, vos coordonnées complètes et une lettre de motivation. Envoyez vos candidatures par courrier au siège du Grand Avignon, par mail à codev@grandavignon.fr ou remplissez le formulaire disponible sur le site internet du Grand Avignon.

Plus de renseignements sur le site du Grand Avignon : grandavignon.fr

Sorgues : le Pass' ados, former les jeunes aujourd'hui à devenir les citoyens de demain



La commune de Sorgues vient d'organiser sa première remise des Pass' ados à 45 élèves des

Ecrit par le 22 novembre 2024

classes de 5ème des collèges sorguais.

Pour obtenir le Pass' ados, les jeunes sorguais ont dû participer à différents ateliers sur des thèmes tels que le cyber-harcèlement, les premiers gestes de secours ou encore la gestion du stress. Ils ont également pu visiter des endroits phares du Vaucluse comme le mur de la peste ou encore le laboratoire souterrain à bas bruit de Rustrel.

Ce passeport 'Pass' ados' a pour objectif d'apprendre aux jeunes à agir collectivement mais aussi d'ouvrir davantage leur esprit en leur faisant découvrir leur environnement afin qu'ils deviennent de bons citoyens. Une prochaine session de cette initiative est déjà en cours de projet. Elle devrait avoir lieu à l'automne prochain.

V.A.

Avocats, appel à la mobilisation pour défendre les libertés ce mardi 1er mars à 17h30

Avocats, magistrats, juristes, greffiers, personnels de Justice, citoyens se mobilisent et appellent à se rassembler devant le Palais de Justice ce mardi 1^{er} mars à 17h30, 2 boulevard Limbert à Avignon. «Appel à la mobilisation des robes noires contre le pass vaccinal, les atteintes disproportionnées et injustifiées aux libertés et droits fondamentaux pour un retour à la raison et à un état de droit, » clame maître Victoria Fargepallet, correspondante à Avignon de la manifestation nationale contre le pass vaccinal.

La hiérarchie des normes

«Nous avons en France [la hiérarchie des normes](#) dans laquelle s'imposent les directives européennes. Parmi elles, le règlement du 14 juin 2021 spécifie qu'il ne doit pas y avoir de vaccinations obligatoires. Or, le pass vaccinal abouti à une obligation de vaccination puisque ceux qui n'ont pas de certificats de rétablissement et désirent une vie normale : aller au restaurant, au concert, au spectacle, au cinéma ne peuvent pas s'y rendre, sauf à se faire vacciner. Il s'agit bien, et d'ailleurs le président de la République lui-même l'a dit, d'une obligation vaccinale.»

Que cela cesse !

Ecrit par le 22 novembre 2024

«Ce que nous voulons ? Que l'obligation de pass vaccinal cesse. Le vaccin est expérimental et ses effets secondaires sont nombreux, pour certains graves, il n'empêche pas la circulation du virus, ce que l'on a d'ailleurs observé avec son variant, le Omicron.»

Depuis la pandémie la liberté des Français recule

« Depuis la pandémie du Covid-19 la liberté des Français a reculé. Les confinements étaient clairement des assignations à résidence de plus de 12h et donc tout à fait illégaux. Beaucoup de scientifiques ont dit que les confinements n'avaient servi à rien et n'avaient eu aucun impact sur l'empêchement du virus à circuler. En revanche les confinements ont déstabilisé l'économie et la psychologie des gens. Des hommes, des femmes et des enfants ont subi des violences dues à la réclusion, au confinement, et à l'impossibilité de sortir s'aérer, marcher.»

Victoria Fargepallet, avocate avignonnaise

Nos ancêtres se sont battus pour des libertés fondamentales désormais piétinées

« Soyons mobilisés mardi 1er mars et les mois suivants car comme vous vous en doutez, le combat est loin d'être terminé, s'alarme l'avocate Avignonnaise Victoria Fargepallet. N'oublions pas que la Révolution de 1789 a été menée par des avocats : Mirabeau, Danton, Robespierre. Nous ne pouvons pas laisser englober des siècles de combat pour les libertés fondamentales pour un simple virus qui se soigne.»

Ne laissons pas agir la banalité du mal

« Ne laissons pas faire, ne laissons pas nos soignants se faire virer, éjecter comme de simples mouchoirs usagés, oubliant les droits acquis des salariés à la force des grèves comme, par exemple, en 1936. Ne laissons pas nos enfants se faire asphyxier. Ne laissons pas notre vie privée, la joie de se retrouver dans des lieux ludiques s'éteindre. Nous, avocats, soutenus par les citoyens conscients, allons exprimer notre désapprobation sur ce qui se passe d'illégal. 'Ne soyons pas les observateurs de la simple banalité du mal...' comme l'a souligné Hannah Arendt. Retrouvons nous tous devant le Palais de Justice le 1er mars 2022 à 17h30.»

Collectif des 300 avocats

« Nous sommes un collectif de 300 avocats, dans toute la France, à vouloir éveiller les consciences de tous les citoyens qui ne se rendent pas compte à quel point ils sont maltraités. Parmi nous ? [Maud Marian](#), [Linda Simonet](#), [Jean-Pierre Joseph](#), [Carlo Alberto Brusa](#). Nous sommes de plus en plus nombreux à nous rallier au constat que nous devons être le rempart à une démocratie malmenée. Nous espérons que les juges vont en prendre conscience parce qu'aujourd'hui nous plaçons très souvent pour obtenir que la conventionalité et la non-conventionalité, en particulier des dernières lois, soit reconnue mais les juges ne nous donnent pas raison ! Nous espérons qu'ils en vont prendre conscience parce que c'est la Justice qui protège les droits et libertés fondamentaux.»

Contact Victoria Fargepallet [ici](https://convergencecitoyennedusud1.webnode.fr/) 06 07 36 43 07 <https://convergencecitoyennedusud1.webnode.fr/> et convergence.citoyennedusud@protonmail.com

MH